



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

Service Juridique (SJ)  
n° 22-1009  
Affaire suivie par :  
Philippe Cantier  
Tél : 05 67 76 58 86  
Mél : philippe.cantier@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch  
81013 ALBI

## **ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES DU TARN**

**Pour le Recteur  
et par délégation**

**L'inspectrice d'académie  
Directrice académique  
des services de l'éducation nationale du Tarn**

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;  
Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret du 14 septembre 2020 nommant Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;  
Vu l'arrêté rectoral du 10 février 2021 relatif à la délégation de Monsieur le recteur de l'académie de Toulouse à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;  
Vu les résultats du scrutin du 1<sup>er</sup> décembre au 08 décembre 2022 relatif aux élections aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du Tarn ;

**ARRETE**

## **ARTICLE 1 :**

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département du Tarn les représentants de l'administration et les représentants du personnel dont les noms suivent :

### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : 7 titulaires, 7 suppléants**

Membres titulaires :

Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn, Présidente,  
M. Thierry MARTIN, inspecteur de l'éducation nationale adjoint à la directrice académique du Tarn, chargé du premier degré,  
Mme Delphine ROCHETTE, Secrétaire générale de la DSDEN du Tarn,  
Mme Christine COMBES-SEZILLE, IEN de la circonscription de Gaillac,  
M. Charles LAGARD, IEN Tarn ASH,  
Mme Karine TONEATTI, IEN de la circonscription de Lavaur,  
Mme Béatrice CARNEMOLLA, IEN de la circonscription d'Albi.

Membres suppléants :

Mme Catherine MULERO, IEN de la circonscription de Carmaux-Mont d'Alban,  
Mme Maud MOREL, IEN de la circonscription Mazamet-Monts de Lacaune,  
Mme Anne-Marie CAFFIN (APAE), responsable de la division de l'action éducative et des élèves (DAEE) de la DSDEN du Tarn,  
M. Aurélien MIROUX (APAE), responsable de la division des Personnels et des Moyens (DPM) de la DSDEN du Tarn,  
M. Philippe CANTIER (AAE), responsable du service juridique de la DSDEN du Tarn,  
Mme Carmen DARDIER (APAE), responsable de la division des affaires générales et des finances ( DAGFI) de la DSDEN du Tarn,  
Mme Geneviève GOUT, IEN de la circonscription de Castres.

### **REPRESENTANTS DES PERSONNELS : 7 titulaires, 7 suppléants**

#### **SNUIPP-FSU : 3 titulaires - 3 suppléants**

##### **Membres titulaires**

Mme Bérengère BASCOUL  
M. Mathieu MOLES  
Mme Valérie CLERC

##### **Membres Suppléants**

M. Thomas VERDIER  
Mme Sophie ESCOBAR MORGANTI  
M. Bastien ALBERTI

#### **FNEC-FP-FO : 3 titulaires - 3 suppléantes**

##### **Membre titulaire**

Mme Céline FELIPE  
M. Benoît SEBILLE  
Mme Amandine BECKER

##### **Membre Suppléant**

Mme Marion ZICOLA  
Mme Marlène PELLEREI  
Mme Stéphanie FERRIE

#### **S.E-UNSA : 1 titulaires - 1 suppléante**

##### **Membre titulaire**

M. Benjamin PONS

##### **Membre Suppléante**

Mme Véronique DROUARD-GUIET

**ARTICLE 2 :**

Les membres de la commission administrative paritaire sont nommés pour une durée de quatre ans.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'empêchement de la Présidente, son remplacement est assuré par l'IEN adjoint ou par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté rentre en vigueur à compter du 02 janvier 2023.  
Il remplace l'arrêté du 18 décembre 2018.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.  
Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 16 décembre 2022.

**L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'éducation nationale du Tarn**

  
**Marie-Claire DUPRAT**

**Délais et voies de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*